



# Projet

Communiqué de presse

**Embargo –**

Janvier 2019

## **Test des sirènes dans toute la Suisse mercredi 6 février 2019, pour la première fois avec Alertswiss**

**Les catastrophes peuvent frapper à tout moment et sans préavis, en Suisse également. En cas d'événement, il est primordial de pouvoir rapidement donner l'alarme à la population et de lui fournir des informations fiables. Il faut pour cela des systèmes d'alarmes parfaitement opérationnels à tout moment. En outre, la population doit savoir que faire. C'est dans ce but que les sirènes seront testées dans toute la Suisse mercredi 6 février 2019, comme chaque année. Pour la première fois, le test portera aussi sur l'alarme via l'application Alertswiss.**

En octobre 2018, l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) a lancé de nouveaux services d'alarme et d'information de la population en cas de catastrophe ou de situation d'urgence, en collaboration avec les cantons : dorénavant, les alarmes sont également notifiées via l'application pour smartphones Alertswiss et publiées sur l'internet. Ces nouveaux canaux seront pour la première fois intégrés dans le test des sirènes en 2019. Parallèlement au déclenchement de l'alarme générale, tous les cantons diffuseront également une alarme test sur les canaux d'Alertswiss.

### **Test des sirènes : alarme générale et alarme eau**

La Suisse s'est dotée d'un réseau dense de 5000 sirènes fixes et 2200 sirènes mobiles assurant la transmission de l'alarme à la population. En collaboration avec les cantons, les communes et les exploitants de barrages, l'OFPP veille à l'actualisation continue et à la disponibilité permanente des systèmes d'alarme.

Le fonctionnement des sirènes sera ainsi vérifié dans toute la Suisse le 6 février 2019. Le test porte aussi bien sur l'alarme générale que sur l'alarme eau. Il n'y a pas lieu de prendre des mesures de protection.

Le signal de l'alarme générale sera diffusé à 13 h 30. Il s'agit d'un son oscillant régulier d'une durée d'une minute. Au besoin, le test peut être poursuivi jusqu'à 14 h 00. A partir de 14 h 15, c'est le signal de l'alarme eau qui sera testé dans les zones situées en aval de barrages, et ce jusqu'à 15 h 00 au plus tard. Ce signal consiste en douze sons bas continus de 20 secondes chacun, séparés par des intervalles de 10 secondes.

### **Que faut-il faire en cas d'alarme réelle ?**

Si l'alarme générale retentit en dehors des tests annoncés, cela signifie que la population peut être en danger. Dans ce cas, il faut écouter la radio ou s'informer sur les canaux d'Alertswiss, suivre les consignes des autorités et mettre ses voisins au courant.

L'alarme eau indique quant à elle un danger immédiat en aval d'un barrage. La population est alors invitée à quitter la zone menacée sans délai. Les habitants de ces secteurs reçoivent des aide-mémoire qui les informent sur l'alarme eau et les possibilités de se mettre à l'abri.

Grâce aux nouveaux services d'Alertswiss, la population peut mieux se préparer aux catastrophes et situations d'urgence et ainsi prendre ses responsabilités. Elle est invitée à utiliser les nouveaux canaux d'alarme et d'information et à installer l'application Alertswiss sur les smartphones employés quotidiennement. L'application Alertswiss est disponible gratuitement pour les systèmes d'exploitation Android et IOS. On peut la télécharger via le Google [Play Store](#) ou l'[App Store](#) d'Apple.

On trouvera d'autres informations et consignes de comportement sur les sites internet de l'OFPP et d'Alertswiss et aux pages 680 et 681 du télétexte de la RTS.

Liens:

Alertswiss (<https://www.alert.swiss/fr/home.html>)

Transmission de l'alarme à la population

(<https://www.babs.admin.ch/fr/alarm/alarmierung.html>)

Test des sirènes (<https://www.babs.admin.ch/fr/alarm/sirenentest.html>)